



**2015-08
178**

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 10 août 2015 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Jessy Grondin
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Amélie Bolduc assurera la prise des notes de la séance en l'absence de Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance, à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Mme Sandra Bélanger est absente et Mme Amélie Bolduc n'émet aucun commentaire.

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Morin

Mme Morin désire avoir les détails de la facture de 270 000\$ sur laquelle elle a posé une question le mois passé. Elle demande une réponse écrite, spécialement pour les rues Grondin et Aréna.

Réponse du maire: Cette facture englobe plusieurs travaux, à plusieurs endroits.

Mme Louiselle Therrien

Mme Therrien désire savoir pourquoi les cours sportifs du jeudi soir dispensés par PC2 sont annulés à l'automne. Cette situation engendre du mécontentement pour les participants habituels. On incite les gens à être actifs et bouger, mais aucun effort n'est fait pour maintenir les cours.

Intervention de Mme St-Hilaire: les cours du jeudi soir sont revenus à l'horaire pour l'automne suite à un nombre suffisant d'inscriptions.

Réponse du maire: la municipalité fait des efforts pour augmenter les inscriptions (des téléphones ont été faits). Les inscriptions doivent couvrir le coût de ces cours sportifs, on vise à ce qu'ils se financent seuls.

Mme Louiselle Therrien

Question relative aux travaux de réfection des rangs: entre les numéros civiques 204 et 210 du rang Saint-Pierre Sud, les fossés ne sont pas assez creux. L'égouttement ne se fait pas correctement et les entrées des citoyens se brisent (ça crée un dénivelé).

Réponse du maire: dans les travaux prévus cet automne, les entrées concernées seront corrigées (cela fait partie du contrat). Du gravier sera étendu pour obtenir un bon dénivelé. Les travaux auront lieu à partir du 25 septembre 2015.

M. Noel Boutin

Monsieur Boutin demande s'il est possible d'avoir le détail des comptes à payer pour les citoyens qui se présentent au conseil.

Réponse du maire: à vérifier si cela est possible, et le cas échéant, pour la prochaine session.

Mme Lorraine Morin

Elle demande à avoir une copie du document concernant les terrains de Place Bonne-Entente. Elle fait référence à une lettre du gouvernement qui stipule que les emplacements ne peuvent servir à un "terrain de camping" avec les services en eau et en électricité.

Réponse du maire: ce point est à l'ordre du jour et sera discuté ultérieurement.

2015-08
179

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2015

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer - Reporté à la séance du 14 septembre 2015

08 - URBANISME

08.01 - Adoption – Projet final / Règlement 496-15 qui abroge le Règlement 467-13 en sujet des dérogations mineurs

08.02 - Adoption - Projet final / Règlement 497-15 qui amende le Règlement 363-08 en sujet du zonage

09 - LOISIRS

09.01 - Centre récréatif - Affiche d'accueil

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Caméra - Parc Industriel

10.02 - Rapport annuel 2014 – Gestion de l'eau potable

10.03 - Octroi - Contrôle des matériaux et de la compaction des travaux de réfection du pavage au REG 490-15

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Identification de l'immeuble du 151, rue Martineau - Secteur de la caserne incendie

11.02 - Identification de l'immeuble du 151, rue Martineau – Façade de l'immeuble

11.03 - Espace de culture - Arbres, arbustes et vivaces

11.04 - CPE Joli Bois - Stationnements

11.05 - Avis de motion - Règlement 498-15 en sujet de la vente et de l'utilisation des espaces en zone inondable (Secteur de Place Bonne Entente)

11.06 - Octroi – Travaux d'électricité au 151, Martineau dans le cadre de la relocalisation de la caserne incendie

11.07 - Octroi – Travaux au bâtiment du 151, Martineau dans le cadre de la relocalisation de la caserne incendie

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Pas de sujet au dossier.

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - Défi cycliste – MEC Québec (Moutain Équipement CO-OP)

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier.

16 - VARIA

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-08
180**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
181**

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2015

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer - Reporté à la séance du 14 septembre 2015

Reporté à la séance du 14 septembre 2015

08 - URBANISME

**2015-08
182**

08.01 - Adoption - Projet final / Règlement 496-15 qui abroge le Règlement 467-13 en sujet des dérogations mineurs

Attendu que la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, le conseil désire adopter un règlement relatif aux demandes de dérogations mineures;

Attendu que, le présent règlement abroge le règlement numéro 467-13;

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Jessy Grondin le 8 juin 2015 relativement à ce règlement;

Attendu que, un premier projet a été proposé par M. Jessy Grondin, appuyé de M. Bruno Montminy et adopté à l'unanimité le 13 juillet 2015;

Attendu que, il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

D'adopter le projet final du règlement 496-15 sur les dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
183**

08.02 - Adoption - Projet final / Règlement 497-15 qui amende le Règlement 363-08 en sujet du zonage

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, lors d'une séance de ce Conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 403-10 fût adopté le 3^e jour de mai 2010 ;

Attendu que, lors d'une séance de ce Conseil, le règlement intitulé « Zonage » portant le numéro 363-08 fût adopté le 8^e jour de février 2008 ;

Attendu que, le Conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 403-10 & 363-08 de façon à agrandir l'aire d'affectation agricole de types déstructurés AD13 à même l'aire d'affectation agricole A-1. Agrandir la zone agricole déstructurée AD-13 à même la zone agricole A-1

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Claude Blais le 8 juin 2015 relativement à ce règlement;

Attendu que, un premier projet a été proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais et adopté unanimement le 13 juillet 2015

Attendu que, il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le projet final du règlement 497-15 en sujet d'un amendement au zonage.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

**2015-08
184**

09.01 - Centre récréatif - Affiche d'accueil

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles souhaite une affiche d'accueil dans son centre récréatif;

Considérant que, nous avons trois choix de visuel qui ont été proposés;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil autorise la proposition numéro un avec les modifications demandées;

Que, la dépense autorisée de 1 100 \$, plus taxes si applicables, soit imputée au code budgétaire 02.701.30.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - INFRASTRUCTURES

**2015-08
185**

10.01 - Caméra - Parc Industriel

Considérant que, le Conseil municipal souhaite que les encombrants ne soient plus entassés dans le Parc Industriel;

Considérant que, nous devons pour ce faire produire une surveillance accrue en utilisant des caméras de surveillance;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Michel Flamand

Que, nous acquérons le système proposé par « Magasin Latulippe » au coût de 950 \$ plus les taxes applicables;

Que, la dépense soit imputée au poste 02.701.70.529 & 02.330.03.629 en part égale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
186**

10.02 - Rapport annuel 2014 - Gestion de l'eau potable

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2014 qui sera déposé auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
187**

10.03 - Octroi - Contrôle des matériaux et de la compaction des travaux de réfection du pavage au REG 490-15

Considérant que, nous avons adopté le REG 490-15 pour la réfection des rangs et rues;

Considérant que, nous devons effectuer des contrôles qualitatifs des matériaux;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, l'entreprise Groupe ABS soit mandatée pour effectuer les travaux de contrôle qualitatif des matériaux utilisés par les entrepreneurs;

Que, la dépense approximative de 1 405.00 \$ plus les taxes si applicables soit imputée au REG 490-15;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

**2015-08
188**

11.01 - Identification de l'immeuble du 151, rue Martineau - Secteur de la caserne incendie

Considérant que, le Conseil municipal souhaite identifier ses immeubles;

Considérant que, nous avons reçu deux soumissions pour le visuel spécifique à la section de la caserne des pompiers;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le visuel offert par la compagnie "Les enseignes PALA" soit retenu;

Que, la dépense approximative de 3 800 \$ plus taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.522 et qu'un transfert par écriture comptable, tel que l'indique la résolution 2015-03-62, soit produit à la fin des travaux de relocalisation à même le surplus non affecté, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
189**

11.02 - Identification de l'immeuble du 151, rue Martineau - Façade de l'immeuble

Considérant que, le Conseil municipal souhaite identifier ses immeubles;

Considérant que, nous avons reçu deux soumissions pour le visuel de la façade de l'immeuble;

Il est proposé par M. Jessy Grondin appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le visuel offert par la compagnie "Les enseignes PALA" soit

retenu;

Que, la dépense approximative de 6 300 \$ plus taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 03.310.00.729.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
190**

11.03 - Espace de culture - Arbres, arbustes et vivaces

Considérant que, la municipalité souhaite améliorer ses espaces fleuris au plus bas coût possible;

Considérant que, nous possédons des espaces permettant de cultiver nous-mêmes plusieurs espèces (arbres, arbustes, fleurs vivaces);

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, nous installions un espace de culture (pouponnière) dans le parc industriel le long des étang d'épurations des eaux, tel que permis par la CPTAQ au dossier 341356 et indiqué au plan remis aux membres du Conseil municipal;

Que, ce projet de développement durable soit aussi une occasion dans le futur, d'échanger différentes essences avec la population lors de la journée de l'arbre;

Que, les dépenses soient imputées au poste 02.701.70.528.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-08
191**

11.04 - CPE Joli Bois - Stationnements

Considérant que, le Ministère de la Famille souhaite que nous précisions notre engagement en sujet de notre implication à la relocalisation et l'ajout de place pour le CPE Joli Bois pour le stationnement;

Considérant que, le règlement portant le numéro 363-08 dont le titre est « Règlement de Zonage », inclut une portion explicative en sujet des obligations à respecter dans le cadre de l'élaboration d'un stationnement adéquat pour le nouveau bâtiment;

Considérant que, l'estimation de l'aménagement du débarcadère est de 75 000 \$ incluant les frais de contingence a déjà été acceptée par la résolution 2015-05-112 en date du 11 mai 2015;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal a toujours vivement l'intérêt de collaborer au projet de relocalisation du CPE Joli Bois;

Que, le Conseil municipal souhaite que le Ministère de la Famille, suite aux pressions de l'entreprise Elite qui souhaite reprendre ses locaux pour créer des emplois supplémentaires, donne les autorisations nécessaires pour la relocalisation du CPE Joli Bois dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-08
192

11.05 - Avis de motion - Règlement 498-15 en sujet de la vente et de l'utilisation des espaces en zone inondable (Secteur de Place Bonne Entente)

Avis de motion est donné par Mme Carole Dubois

Que, à une séance ultérieure, les membres du Conseil soumettront le règlement 498-15 concernant la vente et l'utilisation des espaces appartenant à la municipalité suite au sinistre de la crue des eaux de la Beauvillage qui a eu lieu le 14 avril 2014. Les intentions du Conseil municipal sont claires quant à préserver ces espaces pour du reboisement, de la culture et/ou des espaces verts.

2015-08
193

11.06 - Octroi - Travaux d'électricité au 151, Martineau dans le cadre de la relocalisation de la caserne incendie

Considérant que, le Conseil municipal par la résolution 2015-03-62 a statué que l'édifice du 151, rue Martineau a été retenu pour la relocalisation de la caserne incendie;

Considérant que, l'objectif est de relocaliser le service des incendies avant le 15 octobre 2015;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

Que, l'offre de « Les services LED électrique Inc. » soit retenue pour les travaux d'électricité à l'immeuble;

Que, la dépense approximative de 2 350 \$ plus taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.522 et qu'un transfert par écriture comptable, tel que l'indique la résolution 2015-03-62, soit produit à la fin des travaux de relocalisation à même le surplus non affecté, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-08
194

11.07 - Octroi - Travaux au bâtiment du 151, Martineau dans le cadre de la relocalisation de la caserne incendie

Considérant que, le Conseil municipal par la résolution 2015-03-62 a statué que l'édifice du 151, rue Martineau a été retenu pour la relocalisation de la caserne incendie;

Considérant que, l'objectif est de relocaliser le service des incendies avant le 15 octobre 2015;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Michel Flamand

Que, l'offre de « Les Constructions Sylvain Marcoux Inc. » soit retenue pour les travaux d'amélioration à l'immeuble, soit l'installation de portes, fenêtres et escalier entre les locaux administratifs et la portion garage;

Que, la dépense approximative de 3 680 \$ plus taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.522 et qu'un transfert par écriture comptable, tel que l'indique la résolution 2015-03-62 soit produit à la fin

des travaux de relocalisation à même le surplus non affecté, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Pas de sujet au dossier.

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - Défi cycliste - MEC Québec (Moutain Équipement CO-OP)

Attendu que, pour une deuxième année, une activité de cyclisme est organisée par MEC (Moutain Équipement CO-OP);

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est incluse dans les deux parcours (50 km et 100 km) et que les cyclistes emprunteront les routes suivantes sur notre territoire :

De la route des Rivières (Lévis/ancien Saint-Etienne de Lauzon), ils emprunteront la route 269 Nord jusqu'à l'intersection de la rue Demers;

De la rue Demers jusqu'à la route 218 Ouest jusqu'à Saint-Lambert pour continuer le parcours;

Attendu que, le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par le Défi cyclisme MEC autorisant l'activité sur leur territoire;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand

D'autoriser le Défi cyclisme MEC à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles le 3 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier.

16 - VARIA

Inscrire les éléments du varia ici.

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Morin

Elle nous fait part d'un passage de la section 4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (concernant les inspections). Essentiellement, sa question se rapporte au fait que Claudine devrait inspecter toutes les propriétés vendues dans la municipalité afin de s'assurer de la conformité. Elle dit que les acheteurs seraient mieux protégés et que Claudine n'inspecte pas systématiquement toutes les

propriétés qui devraient l'être. Cela ferait sauver de l'argent aux acheteurs, qui n'auraient pas de mauvaise surprise (fait référence à un de ses voisins jumelé à qui ça a coûté 12 000\$ pour une cheminée de drain). Elle demande à avoir un "vrai" inspecteur municipal au lieu d'un responsable en urbanisme. Elle fait référence au courriel reçu de Claudine lors de sa propre construction.

Réponse du maire: engager un inspecteur municipal engendrerait des coûts supplémentaires pour la population. Claudine n'est pas en mesure de tout inspecter sur une propriété; les gens doivent faire appel à certains spécialistes (arpenteur, inspecteur en bâtiment, etc.) avant d'acheter. Il n'est pas de la responsabilité de Claudine de tout inspecter sur le territoire quand une maison se vend. Si cela était le cas, ça engendrerait des frais supplémentaires énormes. Claudine inspecte également sur réception de plainte (sur demande).

Mme Lise Dion

Mme Dion demande pourquoi elle ne peut pas obtenir son solarium de galerie sans dérogation.

Réponse du maire: cette situation a déjà fait l'objet de plusieurs rencontres et explications entre M. Samson et Mme Dion. La galerie est déjà non-conforme et y ajouter un solarium diminue la visibilité sur le terrain (servitude requise). Elle doit soumettre son projet au CCU et payer les frais d'obtention d'une dérogation. Son projet peut être ou ne pas être accepté, c'est au CCU de décider. Si accepté, elle aura son permis et pourra procéder; autrement, le projet n'est pas possible dans les conditions actuelles. On ne peut pas aller à l'encontre de la règle; elle doit respecter le règlement et le processus. Il l'invite à revenir le voir pour en discuter.

M. Réjean Demers

M. Demers demande si Place Bellevue est incluse dans le pavage des rangs et rues prévus cet automne.

Réponse du maire et intervention de M. Michel Flamand: le pavage n'est pas prévu dans Place Bellevue. La seule partie asphaltée dans ce secteur est le bout de Sainte-Anne, jusqu'à Place Flamand. Toutefois, il est prévu au contrat que tous les secteurs en gravier (comme Place Bellevue) seront grattés et du gravier sera étendu.

**2015-08
196**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20:50.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Amélie Bolduc, en remplacement de Mme Sandra Bélanger